

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
18 octobre 2001  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 12 octobre 2001, adressée  
au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'actuel mandat du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria (BANUL) s'achève le 31 décembre 2001.

En dépit des circonstances difficiles qui règnent dans le pays et dans la sous-région sur le plan politique et sur celui de la sécurité, et en dépit de ses ressources limitées, le Bureau continue à apporter une contribution précieuse à la réconciliation nationale et au respect des droits de l'homme et de la légalité, par ses bons offices et ses programmes de formation. Le BANUL a tenu le Conseil de sécurité et moi-même informés de l'évolution de la situation au Libéria et a offert une filière politique utile entre le Libéria et la communauté internationale en particulier depuis l'imposition des sanctions. Il a également concouru aux diverses phases du processus de paix en Sierra Leone.

Pour ces raisons, et après consultation du Gouvernement libérien, je recommande la prorogation d'un an, jusqu'au 31 décembre 2002, du mandat du BANUL. J'ai l'intention de procéder en 2002 à un examen approfondi du mandat du Bureau et de faire alors des propositions appropriées à ce sujet au Conseil de sécurité.

*(Signé)* Kofi A. Annan

